
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 4 mai 2020 à 19 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G Gauthier, directeur d'arrondissement
Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h .

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Avant de débiter cette séance du conseil, un mot sur la crise sanitaire.

Aujourd'hui 4 mai marque une période de déconfinement graduel :

- Certains commerces ont rouvert leurs portes dans les autres régions du Québec, et ce sera le cas dans la région de Montréal à compter du 18 mai.
- Cette semaine, on prépare la réouverture partielle des garderies et des écoles primaires.
- Le secteur de la construction résidentielle a repris et les chantiers commerciaux et industriels vont rouvrir lundi prochain.
- À la Ville de Montréal, les comptoirs des permis ont rouvert ce matin pour accueillir les citoyens, sur rendez-vous seulement, mais les Bureaux Accès demeurent fermés.

Tous ces signes d'un retour timide à la normale devraient nous rendre optimistes, mais malheureusement, les statistiques qui concernent LaSalle ne permettent pas de se réjouir vraiment.

Après une belle accalmie, le nombre de personnes contaminées par la COVID-19 à LaSalle est reparti à la hausse.

Quand on regarde les statistiques des arrondissements publiées vendredi 2 mai en fin de journée, LaSalle arrive seulement au 8e rang pour le nombre de personnes contaminées, avec 829 cas, mais ça veut dire qu'une personne sur 100 à LaSalle est confirmée positive à la COVID-19. On se doute bien que de nombreux autres citoyens sont porteurs mais non pas été testés.

Mais la statistique la plus révélatrice est le taux de contamination par 100 000 habitants. Parmi les 19 arrondissements, c'est à LaSalle qu'on trouve le 2e taux le plus élevé, après Montréal-Nord.

Nous avons 1078 personnes testées positives par 100 000 habitants. On pourrait penser que ça vient surtout des CHSLD, mais non. Le CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal nous confirme que LaSalle est touché par un problème de contamination communautaire.

Il y a encore trop de gens qui ne respectent pas les mesures sanitaires et de distanciation physique que les autorités martèlent depuis 6 semaines. Visiblement, dans une frange de la population laSalloise, ce message ne passe pas.

Enfin, la statistique la plus triste selon les données publiées vendredi concerne le nombre de décès : 92 personnes sont mortes de la COVID-19 à LaSalle. Notre nombre de décès par 100 000 habitants est le 3e plus élevé des arrondissements, après les Sud-Ouest et Verdun.

C'est d'une grande tristesse. Nos plus sincères condoléances aux familles touchées.

Mon message de ce soir aux LaSallois est simple : il faut prendre la menace au sérieux.

Le déconfinement graduel, ce n'est pas un feu vert pour reprendre nos activités comme avant. Le virus est toujours parmi nous et il risque de l'être pour encore un certain temps.

Le gouvernement du Québec, le réseau de la santé, la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle et les organismes communautaires font leur part depuis 6 semaines.

Dans un souci d'éviter la transmission du virus, nous avons tous un rôle à jouer.

Un effort collectif et citoyen est crucial.

Il est essentiel de suivre à la lettre les consignes de la Santé publique. C'est ainsi que nous réussirons à vaincre la COVID-19.

Continuez de respecter les mesures d'hygiène reconnues :

- Toussez dans votre coude
- Jetez vos mouchoirs
- Lavez vos mains
- Gardez une distance de 2 mètres avec les autres
- La Ville de Montréal s'est positionnée quant au port du couvre-visage, lequel n'est pas obligatoire mais plutôt encouragé, particulièrement lorsque les citoyens se retrouvent en situation où la distanciation physique est difficile ou impossible.
- Rappelez-vous que c'est en restant le plus possible à la maison que nous vaincrons la COVID-19.

En cette période difficile, le travail réalisé par les organismes de première ligne qui agissent directement auprès des personnes isolées et vulnérables est crucial.

- C'est pourquoi, l'arrondissement de LaSalle a mis en place le 25 mars dernier, un Fonds de 100 000 \$ pour soutenir ses organismes communautaires locaux. Un mois plus tard, plus de la moitié de cette somme a déjà été versée.

- À cette initiative s'ajoute une contribution de 30 000 \$ au Fonds d'urgence de Centraide afin de répondre aux besoins criants et de plus en plus croissants des populations les plus vulnérables.
- Enfin, dans quelques minutes, mes collègues et moi allons accorder une contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à Moisson Montréal, une banque alimentaire qui vient en aide à des centaines de familles de LaSalle.
- Nous adoptons également ce soir le Fonds COVID-19 de relance des commerces de LaSalle, d'un montant de 200 000 \$.

Il y a une semaine, presque tous les médias ont fait état de l'ouverture d'un hôpital temporaire monté par la Croix-Rouge dans l'arène Jacques-Lemaire. L'arrondissement est fier d'avoir pu contribuer concrètement à cette réalisation remarquable, en mettant son bâtiment à la disposition du CIUSSS.

Je tiens à saluer, de nouveau, le personnel soignant qui oeuvre au coeur de la pandémie de la COVID-19.

Malgré les difficultés et les inquiétudes, le personnel de la santé reste mobilisé pour contrer cette crise sanitaire sans précédent.

J'ai une reconnaissance infinie pour leur travail et leur dévouement.

Je tiens également à remercier chaleureusement les employés de l'arrondissement de LaSalle.

À chaque jour, nos équipes assurent les services essentiels et critiques pour tous nos citoyens.

En terminant, continuons de respecter les consignes de la Santé publique.

Dans les prochains jours, nous aurons envie de profiter des journées ensoleillées et des températures plus clémentes, mais il ne faut surtout pas relâcher nos efforts.

Nous devons absolument rester disciplinés.

Appliquer chacune des mesures de prévention permet non seulement d'éviter la propagation du virus, mais aussi de sauver des vies.

Soyons forts ensemble.

CA20 20 0160

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.12.1 Condoléances – décès de M. Bazinet
 10.12.2 Condoléances – décès de Mme Collins
 30.03.1 Contribution à Moisson Montréal

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA20 20 0161
Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions par courriel des citoyens :

| Questions posées par | Sujet de l'intervention | Suivi |
|--|--|--------------------|
| M. Frédéric Bastarache Ouellette | Patrimoine industriel | |
| M. Francesco Moreno | Stationnement interdit | |
| Mme Alexandra Papantonopoulos-Dumas | Modifier article 24.3.5 du règlement LAS-0014 | Aménagement urbain |

10.03

CA20 20 0162
Condoléances aux familles éprouvées par la perte d'un proche dans le contexte de la COVID-19

Attendu que la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait près de 50 000 morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi à partir de sources officielles;

Attendu que selon les autorités sanitaires au Québec, pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle, mais les prochaines semaines seront critiques;

Attendu que bien qu'elle infecte des gens de tous âges, la COVID-19 présente un taux de décès beaucoup plus élevé chez les personnes de 70 ans et plus;

Attendu que des décès ont été recensés jusqu'à présent sur le territoire LaSallois;

Attendu que ce terrible fléau touche durement l'ensemble de la population;

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées qui vivent un deuil en cette période de confinement.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA20 20 0163
Condoléances - décès de Mme Nella Caneloro Troilo

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Nella Caneloro Troilo, survenu le 24 avril 2020. Madame Caneloro Troilo était la mère de madame Josée Troilo, conseillère d'arrondissement.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA20 20 0164
Condoléances - décès de M. Richard Lucas

Attendu que le 4 avril 2020, à l'âge de 81 ans, est décédé Richard Michael Lucas, époux de feu Marilyn Condon;

Attendu que Richard Lucas a été élu conseiller municipal de LaSalle aux élections de novembre 1999, et qu'il a donc siégé sur le dernier conseil municipal de l'ancienne Ville de LaSalle, jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2001;

Attendu que durant son mandat, Richard Lucas était vice-président de la Commission de la sécurité publique et du développement communautaire et, qu'à ce titre, il a contribué aux décisions à l'origine de la création du parc des Rapides;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle perd un acteur important du milieu communautaire et un homme politique qui a toujours eu à coeur la qualité de vie des citoyens laSallois;

Attendu que même après son départ de la politique, Richard Lucas a continué de s'engager dans sa communauté. Il a été président de la Légion royale canadienne (filiale 212) et a été récipiendaire du prix du Gouverneur général pour ses réalisations et son travail soutenu quant aux campagnes de financement « Marche des dix sous » ayant lieu partout au Canada;

Attendu que Richard Lucas a Oeuvré au mieux-être de sa communauté et aura marqué l'histoire de LaSalle,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement offre ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches du défunt. Nous leur souhaitons beaucoup de courage et de réconfort durant cette dure épreuve.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA20 20 0165

Condoléances - décès de Mme Claire Brunet

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Claire Brunet, secrétaire d'unité administrative à la municipalité de LaSalle de 1987 au 7 mai 2014, date de sa retraite.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA20 20 0166

Condoléances - décès de Mme Huguette Limoges

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Huguette Limoges, survenu le 14 avril 2020. Madame Limoges était la mère de monsieur François Limoges, conseiller de ville à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et leader de l'administration au Conseil municipal sous la bannière de Projet Montréal.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA20 20 0167

Condoléances - décès de Mme Lily Beauchamp

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Lily Beauchamp, survenu le 30 mars 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA20 20 0168

Condoléances - décès de Mme Jacqueline Kwemo

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Jacqueline Kwemo, survenu le 18 avril 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

CA20 20 0169

Condoléances - décès de Mme Agathe Hotte

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Agathe Hotte, survenu le 19 avril 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

CA20 20 0170
Condoléances - décès de M. Kevin Marquis

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Kevin Marquis, survenu le 28 avril 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

CA20 20 0171
Condoléances - décès de M. Eddy Bazinet

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Eddy Bazinet, survenu le 30 avril 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.15

CA20 20 0172**Condoléances - décès de Mme Gisèle Collins**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Gisèle Collins, survenu le 11 avril 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA20 20 0173**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 6 avril 2020**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.13

CA20 20 0174**Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2020**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.14 1202363025

CA20 20 0175

Contrat à la Société en commandite Gaz Métro Plus - entretien des équipements de chauffage au gaz naturel

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 78 357,76 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à la Société en commandite Gaz Métro Plus le contrat de gré à gré à cette fin pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, soit au prix total de 56 052.61 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1200269001

CA20 20 0176

Contrat au Groupe Sanyvan Inc. - nettoyage de puisards

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder un contrat de 129 310,08 \$, taxes incluses à Groupe Sanyvan Inc., pour les travaux de nettoyage de puisards incluant transport et élimination des résidus pour les lots 1, 2, 3 et 4 dans l'arrondissement de LaSalle (Appel d'offres public 20-18019, Contrat N.P.20-1830).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207151012

CA20 20 0177

Contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore - entretien de plates bandes et cuvettes d'arbres

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder un contrat de 200 332,55 \$, taxes incluses, pour les années 2020 et 2021 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes et cuvettes d'arbres à l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1206598003

CA20 20 0178

Entente de service avec le SPVM - gestion de la patrouille cycliste

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 108 623,20 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1207551012

CA20 20 0179

Désignation pour l'année 2020 de Mme la conseillère Nancy Blanchet

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De désigner pour l'année 2020 madame la conseillère d'arrondissement Nancy Blanchet pour siéger à la Fondation de l'Hôpital LaSalle en remplacement de madame la conseillère Laura-Ann Palestini.

De modifier la résolution CA19 20 0566 en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1202365006

CA20 20 0180

Nomination d'une représentante - Les Voyagements - théâtre de création en tournée

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De désigner madame Tania Perlini, agente de développement culturel, pour agir à titre de représentante autorisée de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements - théâtre de création en tournée.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1208823003

CA20 20 0181

Création du Fonds COVID-19 de relance des commerces de LaSalle

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De créer le Fonds COVID-19 de relance des commerces de LaSalle, d'un montant maximal de 200 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier aux commerçants locaux, et en confier la gestion à PME MTL du Grand Sud-Ouest.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1200577006

CA20 20 0182

Contribution financière à Moisson Montréal dans le contexte de la COVID-19

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver la contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1202365007

CA20 20 0183
Reddition de comptes

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner la liste des virements budgétaires et la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande autorisés du 28 mars au 28 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1202916002

CA20 20 0184
Adoption - règlement LAS-0134 visant à régir et encadrer l'art mural

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement visant la promotion de la culture, des loisirs et de l'art public en permettant l'art mural à LaSalle dans le respect d'encadrements précis a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0134 visant à régir et encadrer l'art mural sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1202363024

CA20 20 0185
Adoption - règlement 2193-LAS-2 - garde/entreposage et déchets d'établissements commerciaux

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement amendant le règlement numéro 2193 concernant la garde, l'entreposage et le maintien de déchets de certains établissements commerciaux afin de modifier certaines normes a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement 2193-LAS-2 modifiant certaines normes du règlement 2193 concernant la garde, l'entreposage et le maintien de déchets de certains établissements commerciaux.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1202363009

CA20 20 0186
Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.03 à 40.10.

D'adopter les points 40.03 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

47.00

CA20 20 0187
P.I.I.A. - modification des façades aux 1731 - 1763 rue du Bois-des-Caryers

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001880734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'une habitation multifamiliale située aux 1731 à 1763, rue du Bois-des-Caryers.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1202363034

CA20 20 0188**P.I.I.A. - agrandissement du bâtiment commercial au 9160 rue Airlie**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001884774), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment commercial existant situé sur le lot numéro 1 451 151 (9160, rue Airlie) pour y ajouter un centre de la petite enfance, un local commercial et 64 unités de logement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1202363033

CA20 20 0189**P.I.I.A. - démolition partielle d'un bâtiment commercial aux 9160-A à 9160-P rue Airlie**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001883314), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition partielle d'un bâtiment commercial situé aux 9160-A à 9160-P, rue Airlie.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202363032

CA20 20 0190**P.I.I.A. - construction d'une habitation multifamiliale de 132 logements - intersection Newman/Léger**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001796474), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 132 logements située sur le lot numéro 1 449 408 (lot projeté 6 364 557).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1202363027

CA20 20 0191

P.I.I.A. - construction d'une habitation multifamiliale de 74 logements - intersection Newman/Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001808774), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 74 logements située sur le lot numéro 1 449 408 (lot projeté 6 364 558).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1202363028

CA20 20 0192

P.I.I.A. - construction d'une habitation bifamiliale - rue Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001808795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale située sur le lot numéro 1 449 408 (lot projeté 6 364 561).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1202363031

CA20 20 0193

P.I.I.A. - construction d'une habitation bifamiliale - rue Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001808794), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale située sur le lot numéro 1 449 408 (lot projeté 6 364 560).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1202363030

CA20 20 0194**P.I.I.A. - construction d'une habitation bifamiliale - rue Léger**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001808775), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale située sur le lot numéro 1 449 408 (lot projeté 6 364 559).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1202363029

CA20 20 0195**Adoption PP-19 - PPCMOI pour un bâtiment commercial angle Airlie et 80e Avenue**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

Considérant le règlement no LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 6 avril 2020 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 15 avril 2020;

Attendu qu'aucune demande de participation valable n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial:

- 1) La démolition d'une partie du bâtiment commercial;
- 2) L'agrandissement du bâtiment commercial :
 - a) dont la classe d'usages est « mixte » (c2), alors que la classe d'usages autorisée est « détail et service » (c1);

- b) dont la classe d'usages « habitation multifamiliale » est autorisée sur une partie du rez-de-chaussée, alors que la classe d'usages « commerce mixte » prévoit l'exercice d'un usage du groupe d'usages « habitation » uniquement aux étages supérieurs;
- c) dont seul l'usage « garderie » est autorisé dans le local commercial d'une superficie d'environ 650 mètres carrés au rez-de-chaussée;
- d) dont seuls les usages « organisme et association de bienfaisance » et ceux associés à la catégorie « vente de produits alimentaires » sont autorisés dans le local commercial d'une superficie d'environ 87 mètres carrés au rez-de-chaussée;
- e) dont le nombre de logements est de 64, alors que l'usage en place ne permet pas de construire de logements;
- f) dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 34, soit 26 cases à l'extérieure et de 8 à l'intérieur, alors que le minimum exigé est de 84;
- g) dont la hauteur maximale est de 3 étages, alors que le maximum autorisé est de 2 étages;
- h) dont la hauteur maximale est de 14 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;
- i) dont la marge avant minimale est de 3,00 mètres, alors que le minimum autorisé est de 4,50 mètres;
- j) dont la marge latérale gauche est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 3,00 mètres;
- k) dont la marge arrière minimale est de 2,50 mètres, alors que le minimum autorisé est de 3,00 mètres;
- l) dont le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,52, alors que le maximum autorisé est de 0,50;
- m) dont le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,10, alors que le maximum autorisé est de 0,85.

Le tout conformément aux plans et documents joints en annexe.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 451 151, situé sur la rue Airlie, à l'angle de la 80^e Avenue.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot numéro 1 451 151, l'agrandissement du bâtiment commercial selon l'implantation, l'usage et les aménagements décrits dans le préambule de la présente résolution est autorisé.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et aux articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Le lot numéro 1 451 151 peut être occupé, construit et aménagé selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les vingt-quatre (24) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ANNEXES

Annexe A : Plans associés à l'agrandissement du bâtiment commercial.

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1202363014

CA20 20 0196**Certificats d'occupation du domaine public - mars 2020**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1202363026

CA20 20 0197

Ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser l'ajout d'espaces de stationnements réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle :

- 1466, rue Marie-Claire;
- 587, rue Lacharité;
- 9451, rue d'Eastman;
- 8140, rue Jacqueline;
- 8270, rue Cordner.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1207151013

CA20 20 0198

Retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - 87 - 1re Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 87, 1re Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA20 20 0111.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1207151014

CA20 20 0199

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1206360005

Dépôt de documents

60.01

CA20 20 0200
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De lever la séance à 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2020.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement